

Grenoble, le 24 février 2014

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale de l'Isère

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école,

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale de circonscription du
1^{er} degré

Division Communication
Logistique

DCL-BSE
n° 14-0631

Téléphone
04 76 74 79 68
Télécopie
04 76 74 79 95

Courriel : ce.38i-dcl@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 1

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Objet : Circulaire de Mise en œuvre des registres santé sécurité au travail (RSST) et signalement danger grave et imminent (RSDGI) - Année 2014

Par courrier en date du 12 avril 2013, je vous informai de la mise en place dans les écoles, des registres de santé et sécurité au travail. Ces registres sont en effet un élément essentiel dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. D'ailleurs, leur mise en œuvre fait partie intégrante de la lettre de mission des assistants locaux de prévention de circonscription pour l'année 2013-2014, en collaboration étroite avec éventuellement le personnel de l'école désigné comme référent.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, même si vous avez délégué cette mission à un référent, vous êtes, en tant que directrice ou directeur, responsable de la sécurité dans l'école.

Lors du conseil d'IEN du 20 février dernier, M. Gonon, conseiller de prévention académique a rappelé les objectifs liés à cette démarche, à savoir que tous les DUER du 1^{er} degré soient réalisés d'ici le 31 décembre 2014.

Aussi, afin de vous apporter l'aide nécessaire à cette mise en œuvre, je vous invite à consulter les guides qui sont à présent en ligne sur le site du rectorat « rubrique CHSCT » ; je vous informe également qu'au retour de ces vacances d'hiver, un tutoriel vidéo sera également disponible en ligne.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et je vous remercie de votre participation dans la poursuite de cette démarche d'amélioration en matière de sécurité, d'hygiène et des conditions de travail entamée en 2011.



Monique LESKO

Copie pour information : Assistants Locaux de Prévention de Circonscription